



Label diversité AFNOR : une certification non méritée

De nombreux salariés de France Télévisions se sont étonnés de l'obtention du label diversité délivré par AFNOR Certification. Comment le groupe France Télévisions a-t-il pu obtenir un tel label, alors que beaucoup dans l'entreprise constatent une augmentation des cas de discrimination ?

La commission de l'AFNOR a-t-elle étudié l'organigramme de FTV et compté le nombre de femmes dans les postes de direction et d'encadrement dans tous les sites de FTV ? A-t-elle pris en compte les disparités salariales qui existent toujours entre les hommes et les femmes ?

A-t-elle entendu parler des insultes sexistes, des mises à l'écart, régulièrement constatées au service des sports, dans les antennes régionales comme dans d'autres services ? Les dérives à l'antenne de certains commentateurs pendant les JO, condamnées par le CSA, auraient pu alerter les membres de la commission. Quant à l'ultra-prédominance des hommes en tant «qu'experts» à l'antenne, elle confirme - au mieux- une coupable paresse : les «expertes» existent, il suffit juste d'actualiser les carnets d'adresse !

Comment l'Afnor explique-t-elle la multiplication des plaintes pour discrimination déposées par nombre de collaborateurs et collaboratrices français-es- d'origine étrangère ? A-t-elle étudié de façon précise l'origine sociale des personnels de France Télévisions ? Combien sont issus de milieux modestes, sauf peut-être les personnels travaillant à la sécurité ou au ménage ?

Et que dire de nos antennes désespérément «sans couleurs» ? Les téléspectateurs du service public retrouvent-ils dans nos programmes la diversité de la société française dans toutes ses composantes ?

Et la mise à l'écart des seniors ? La commission sait-elle que les journalistes ayant dépassé un certain âge, sont écartés de l'antenne au profit de jeunes jugé-e-s plus «présentables», dans les journaux nationaux et régionaux ?

Dans son communiqué, la direction affirme que le label AFNOR est «un moteur pour l'avenir» et que son obtention engage France Télévisions à s'améliorer. Il n'empêche, le label est une certification. Le constat d'une réalité. On obtient ou pas le label. Le SNJ-CGT considère que sur l'ensemble des dossiers de discrimination, France Télévisions ne méritait pas l'obtention du label AFNOR.

Paris, le 21 mars 2014